Ami du Clergé du 22 octobre 1931

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Cours de Prônes sur les Sacrements. — XX. L'Extrême-Onction, 625.
Pour la fête de la Toussaint. — III. La Terre promise, 627.
Petits prônes. — LI. *Toussaint :* Espérance chrétienne, 629.
Pour la Commémoraison des fidèles trépassés. — I. Les consolations du purgatoire, 631. — II. Les devoirs envers le purgatoire, 633. — III. Le *Languentibus,* 635.
Entretiens sur la vie chrétienne. — CXLII. Les défaillances de la volonté, 637.

COURS DE PRONES SUR LES SACREMENTS

XX

L'EXTRÊME-ONCTION

Mes frères,

Dans son infinie miséricorde, dit le concile de Trente, Notre-Seigneur a institué des sacrements pour nous procurer à toutes les phases importantes de notre vie les grâces dont nous avons besoin. Mais il est un moment de notre existence où le secours de Dieu nous sera particulièrement nécessaire : c'est le dernier, c'est celui où, en proie aux souffrances de la dernière maladie, accablés par l'angoisse et la crainte de l'au-delà, il nous faudra mourir. Oh ! comme nous aurons besoin de patience et de courage à ce moment terrible ! Comme nous aurons besoin de confiance en Dieu au moment de paraître devant son redoutable tribunal ! Eh bien ! pour nous procurer toutes ces grâces, Notre-Seigneur a institué un sacrement spécial, l'extrême-onction.

Quand le moment sera venu de le recevoir, nous ne serons guère à même de nous instruire de sa *nature*, de ses *effets* et des *conditions* requises pour en percevoir les heureux fruits. Faisons-le donc dès maintenant, afin d'accepter ce sacrement avec reconnaissance lorsqu'on nous le proposera et de le recevoir avec ferveur et profit.

I

L'extrême-onction est le sacrement institué pour le soulagement de l'âme et du corps des malades qui sont en danger de mort.

Comme les six autres, ce sacrement a été institué par Notre-Seigneur, probablement après sa résurrection et en même temps que le sacrement de pénitence, dont l'extrême-onction est le complément. Avant de mourir, il avait préludé à l'institution de ce sacrement en envoyant ses Apôtres prêcher la pénitence à travers la Judée et guérir les malades en les oignant d'huile. Dans la lettre qu'il nous a laissée, l'apôtre S. Jacques parle de l'extrême-onction comme d'un sacrement d'un usage courant parmi les premiers chrétiens : « Quelqu'un de vous est-il malade ? dit-il, qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise pour prier sur lui, l'oindre d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade et le Seigneur le soulagera et s'il a des péchés ils lui seront remis. » (v, 15).

Ces paroles de S. Jacques nous apprennent tout ce qu'il nous importe de savoir touchant l'extrême-onction.

Elles nous en indiquent d'abord la matière : « *Ungentes oleo.* » La matière éloignée est l'huile d'olive consacrée par l'évêque le Jeudi Saint et appelée « huile des infirmes » pour la distinguer de l'huile des catéchumènes employée pour le baptême et du saint chrême employé pour la confirmation et l'Ordre. Cette matière est admirablement choisie, car de même que l'huile adoucit les douleurs du corps, fortifie et adoucit les membres, alimente la lumière et par elle répand la joie, ainsi l'extrême-onction adoucit les tristesses de l'âme, la fortifie et l'assouplit à la volonté divine, alimente sa vie et fait briller en elle une joyeuse clarté.

La matière prochaine de l'extrême-onction est l'onction en forme de croix que fait le prêtre avec cette huile bénite sur les cinq sens du malade. Les cinq premières onctions se font sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche et les mains. L'onction des pieds n'est pas absolument nécessaire ; elle s'omet si on ne peut la faire facilement. Lorsqu'il y a danger de mort imminente, on peut ne faire qu'une seule onction, de préférence sur le front, mais si le malade survit, le prêtre fait ensuite toutes les onctions comme de coutume. Ces différentes onctions ont pour but, comme le prêtre le demande en les faisant, d'effacer les péchés que le malade a commis avec chacun de ses sens qui sont comme les fenêtres par lesquelles la mort entre dans nos âmes et les instruments de la triple concupiscence qui est en nous.

C'est de ces onctions que ce sacrement reçoit son nom. Le mot « extrême » ne signifie pas que la mort de ceux qui le reçoivent est prochaine et imminente ; on peut très bien guérir après l'avoir reçu : c'est même un des effets de ce sacrement de procurer la guérison ; nombreux sont ceux à qui il a rendu la santé et qui ont encore vécu de longues années et fourni une féconde carrière après l'avoir reçu. On l'appelle « extrême-onction » parce que c'est ordinairement la dernière onction que le chrétien reçoit : la première est reçue au baptême, elle précède toujours l'extrême-onction, puisqu'il faut avoir été baptisé pour recevoir les autres sacrements ; la seconde est reçue à la confirmation, elle aussi précède habituellement l'extrême-onction, mais non nécessairement. Un enfant non confirmé et gravement malade peut très bien être administré, guérir et ne recevoir qu'ensuite la confirmation et même le sacerdoce. Dans ce cas, on le voit, le nom d'extrême-onction ne se trouverait pas justifié, c'est

pourquoi il serait plus vrai et moins effrayant de nommer ce sacrement « sacrement des malades. » Précisément parce qu'on peut guérir et qu'on guérit fréquemment après avoir reçu ce sacrement, il peut être reçu plusieurs fois, autant de fois qu'après avoir cessé le danger de mort se présente à nouveau (can. 940).

S. Jacques nous indique en second lieu la forme de ce sacrement : ce sont les prières du prêtre qui accompagnent les onctions : « *Oratio fidei.* » Ces prières sont très nombreuses. « Il n'est aucun sacrement, remarque le *Catéchisme du Concile de Trente*, où les prières employées dans les cérémonies de l'administration soient aussi nombreuses, et c'est avec raison, car n'est-ce pas dans ce moment critique que les fidèles ont le plus besoin de ce charitable secours ? » Toutefois, parmi ces prières, il n'y en a qu'une qui soit essentielle pour la validité du sacrement, c'est celle que le prêtre répète en traçant chaque onction : « Que par cette onction sainte et sa miséricordieuse bonté, le Seigneur vous pardonne tout ce que vous avez fait de mal et mérité d'expiation par la vue, l'ouïe, l'odorat, par le goût et la parole, par le sens du toucher ou par vos démarches. »

II

Le ministre de l'extrême-onction est le prêtre. Le ministre ordinaire de ce sacrement est le curé du lieu, et c'est une obligation pour lui de le procurer à ses paroissiens, quelque danger qu'il puisse courir, en temps d'épidémie par exemple, en le leur administrant. En cas de nécessité, ou avec la permission raisonnablement présumée du curé ou de l'évêque, tout prêtre pourrait et devrait, au moins par charité, l'administrer (can. 938-939). Pour obéir au conseil de l'apôtre S. Jacques, ce n'est pas seulement un, mais plusieurs prêtres, qu'on devrait appeler au chevet du malade afin qu'ils prient pour lui, et c'est ce qui a lieu en certains pays. Ce n'est pas l'usage en nos régions, et du reste le petit nombre des prêtres ne le permettrait pas. Que du moins toute la famille du malade, que sa parenté, que ses amis, que tous les pieux fidèles qui le peuvent, se fassent un devoir de venir unir leurs prières à celles du prêtre et donner cette suprême marque d'affection à celui ou à celle qui va les quitter.

Les paroles de S. Jacques nous font connaître ceux qui peuvent et doivent recevoir ce sacrement, ce sont les malades : « *Infirmatur quis in vobis...* » Ce sont les malades qui ont été baptisés, qui ont eu, au moins quelque temps, l'usage de la raison, qui ont pu par conséquent commettre quelque faute, et qui sont en danger probable de mort. On doit donc donner l'extrême-onction aux petits enfants aussi bien qu'aux grandes personnes dès lors qu'ils ont l'usage de la raison ; on peut la donner à ceux qui n'ont plus cet usage ou ont perdu connaissance, si on peut présumer que, jouissant de leurs facultés, ils l'auraient demandée ou acceptée ; on peut la donner à ceux qui, parvenus à une extrême vieillesse, sont exposés chaque jour à mourir bien qu'ils n'aient aucune maladie ou infirmité particulière. Par contre, on ne pourrait la donner à un condamné à mort, ni à un soldat qui monte à l'assaut, parce que, quoique bien près de la mort, ils ne sont pas malades. On ne doit pas l'accorder non plus à ceux qui meurent manifestement dans l'impénitence (can. 942).

Ce sacrement n'est pas nécessaire de nécessité de moyen ; on peut être sauvé sans lui, et c'est le cas des petits enfants qui meurent avant d'avoir l'usage de la raison et de tous les adultes qui sortent de ce monde en état de grâce sans avoir pu le recevoir. Par contre, il est nécessaire de nécessité de précepte. Les paroles de S. Jacques sont formelles et impératives : « *Inducat presbyteros,* Qu'il fasse venir les prêtres. » Il n'est donc pas permis de refuser ce sacrement pour soi-même et ceux qui entourent les malades doivent, sous peine de faute grave, le leur procurer alors qu'ils ont encore toute leur connaissance. Le mieux est de prévenir le prêtre dès qu'une personne est sérieusement malade : le prêtre viendra lui faire visite, se rendra compte des progrès de la maladie et, si cela est nécessaire, préparera doucement cette personne à recevoir ses derniers sacrements. Secondez alors ses efforts et mettez tous vos soins à faciliter son ministère près de ces chers malades, surtout si le peu de religion de ceux-ci le rend plus difficile.

Il peut se faire que vous soyez surpris et que quelqu'un de votre entourage, plein de vie et de santé il y a un instant, meure subitement. Même dans ce cas, allez en hâte chercher le prêtre. C'est une opinion admise aujourd'hui que la mort réelle n'arrive qu'une demi-heure environ et même plus longtemps encore après la mort apparente, dans les cas de mort subite. Si le prêtre peut arriver dans ce laps de temps, il absoudra votre pauvre mourant et lui donnera le sacrement d'extrême-onction. Cette suprême absolution, cette suprême onction suffiront peut-être à le préserver de l'enfer. Je dis : « peut-être, » car si les chances de salut qu'offrent ces sacrements ainsi reçus sont grandes pour ceux qui vivaient chrétiennement, elles sont bien réduites pour ceux qui vivaient habituellement loin de Dieu. Toutefois, lorsqu'il s'agit du salut éternel, on ne doit rien négliger et vous aurez du moins fait votre devoir en agissant comme je viens de vous le dire. Mais, bien entendu, il ne faut agir ainsi que dans ces cas exceptionnels et vous seriez gravement coupables, je le répète, si, pouvant appeler le prêtre alors que votre malade est encore en pleine connaissance, vous ne le faisiez pas. Ce n'est qu'à la condition de la recevoir en pleine connaissance, ne l'oublions pas, que le malade peut éprouver tous les heureux effets de l'extrême-onction.

III

Ces effets sont de deux sortes, nous dit S. Jacques.

L'extrême-onction procure tout d'abord le soulagement corporel du malade : « *Et alleviabit eum.* » C'est ce que demande le prêtre dans les prières qu'il

récite au chevet de celui qu'il administre. Je vous le disais tout à l'heure : ces prières sont souvent exaucées, mais encore faut-il pour cela recevoir l'extrême-onction assez tôt, avant que tout espoir de guérison ait disparu, car si Notre-Seigneur a institué ce sacrement pour guérir les malades, il ne l'a pas institué pour ressusciter les morts. Quand l'extrême-onction ne rend pas la santé, parce que Dieu ne le juge pas utile, qu'il estime au contraire qu'elle serait nuisible au salut du malade, elle adoucit du moins ses souffrances, elle lui donne la patience pour les supporter, la résignation qui les lui fait accepter en expiation de ses péchés et offrir à Dieu pour mériter le ciel.

L'extrême-onction procure en second lieu le soulagement spirituel des malades en les purifiant de leurs fautes : « *Et si in peccatis sit, remittentur ei.* » Elle remet par sa propre vertu les péchés véniels. Elle remet même les péchés mortels, sans être toutefois le moyen ordinaire institué par Notre-Seigneur pour les effacer, car ce moyen, vous le savez, est le sacrement de pénitence. On doit donc, lorsqu'on le peut, se confesser avant de recevoir l'extrême-onction, parce que celle-ci est un sacrement des vivants qu'on ne doit régulièrement recevoir qu'en état de grâce. Mais il peut arriver qu'un malade soit dans l'impossibilité de se confesser parce qu'il a perdu l'usage de la raison ou de ses sens. Dans ce cas, le sacrement d'extrême-onction fait ce que n'a pu faire le sacrement de pénitence. Pourvu que le malade fasse au moins un acte d'attrition, ne serait-ce qu'après avoir été administré, lorsqu'il recouvrera l'usage de ses sens, ses péchés lui sont remis, ses péchés mortels aussi bien que ses péchés véniels, car S. Jacques ne distingue pas et affirme d'une façon générale : « *Et si in peccatis sit, remittentur ei,* s'il est en état de péché, ses péchés lui seront remis. »

L'extrême-onction, enfin, détruit les restes des péchés, en particulier les peines temporelles dont le malade est redevable à Dieu pour les péchés qui lui ont été pardonnés ; elle le fortifie contre le découragement, les doutes contre la foi, les tentations de désespoir et tous les pièges que le démon tend à la pauvre âme qui va quitter ce monde.

Tous vous pourrez être appelés à assister un malade qu'on va administrer. Je termine en vous rappelant ce qu'il convient de faire en pareil cas. Il faut tout d'abord approprier de votre mieux la chambre du malade, surtout si on doit en même temps lui apporter le saint Viatique. Recouvrez son lit d'un linge blanc, mettez un peu d'ordre à sa toilette si son état le permet. Placez en face de lui une table recouverte d'une nappe, sur cette nappe un crucifix entre deux bougies, un cierge bénit, un vase contenant de l'eau bénite et une branche de buis, une assiette avec six boules de coton et un peu de mie de pain pour essuyer l'huile sainte des sens du malade et des doigts du prêtre, une autre assiette pour recueillir ce coton et cette mie de pain que vous jetterez au feu ensuite. Et surtout, vous et tous les assistants, agenouillés autour du pauvre malade, priez de tout votre cœur pour que Dieu lui rende la santé ou, s'il ne le juge pas à propos, pour qu'il lui procure du moins la grâce d'une bonne mort. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT

III

LA TERRE PROMISE

Mes frères,

Pour les consoler des souffrances de leur longue servitude en Egypte, le Seigneur avait eu la bonté de promettre aux Hébreux une terre d'une rare fertilité, d'une fécondité prodigieuse, un pays enchanté où le repos et le bonheur leur étaient assurés. Mais pour aborder ce sol merveilleux, il fallait traverser une vaste solitude et surmonter bien des obstacles. Fatigués d'une course aventureuse qui ne paraissait pas près de finir, harcelés constamment par des ennemis qui essayaient d'arrêter leur marche, épuisés par mille et mille privations, les enfants d'Israël se laissaient aller au découragement. — « C'en est fait, disaient-ils. Nous n'arriverons pas. A quoi bon continuer ? » Et ils voulaient rebrousser chemin. Les chefs, pour les réconforter, leur rappelaient qu'ils devaient compter sur la parole de Dieu, parce qu'elle ne trompe jamais. « Patience et courage ! leur répétaient-ils à chaque étape dans les sables du désert. Nous arriverons au pays qui nous est destiné. Dieu nous l'a promis. Nous pouvons être sûrs qu'il nous y introduira. »

M. f., à la limite de la vie présente, de cette vie où en réalité les peines et les misères de tout genre ne manquent pas, la foi nous laisse entrevoir le ciel comme récompense de notre bonne volonté et de nos efforts au service du bon Dieu. C'est la *Terre promise* où nous devons trouver à notre tour, dans un bonheur sans mesure, un souverain dédommagement pour les maux auxquels nous sommes condamnés ici-bas. Mais, hélas ! devant les sacrifices qu'exige chaque jour l'accomplissement du devoir avec la pratique du bien et la résistance au mal, on est souvent exposé à se décourager et à dire finalement que le ciel est trop difficile à gagner, que c'est inutile d'y songer, qu'il faut y renoncer. Eh bien ! nous allons voir que ce langage et ce découragement ne sont pas raisonnables, parce que, si nous le voulons, nous pouvons tous aller au ciel, avec la même facilité que ces Saints innombrables dont nous fêtons la mémoire en cette grande solennité.

I

La première condition, après le baptême, pour être sauvé et prétendre au bonheur du ciel, vous la connaissez, c'est celle-ci : il faut avoir la foi, c'est-à-dire il faut croire fermement, sans la moindre hésitation et sans aucune arrière-pensée, les vérités révélées par Dieu et enseignées par l'Eglise. Cette obligation, vous en conviendrez, ne présente pas

plus de difficulté pour nous que pour les Saints. Le Symbole des Apôtres, en effet, n'a pas changé ; il ne compte pas plus d'articles aujourd'hui qu'autrefois ; les mystères de la religion restent toujours les mêmes, ils ne sont pas plus inaccessibles à notre intelligence qu'à l'intelligence des Saints. Sous ce rapport donc, constatons-le, nous sommes sur le pied d'égalité avec eux, et s'il ne fallait que la foi, nous n'aurions pas plus de peine qu'eux à nous sauver.

Mais, disons-le immédiatement, la difficulté sérieuse n'est pas là. Pour être sauvé, il ne suffit pas de croire. Dieu nous a donné des commandements, et il faut de toute nécessité les observer si l'on veut avoir part à ses récompenses.

C'est sur ce point précisément qu'on se récrie, parce qu'on prétend que ces commandements exigent de notre nature, de notre pauvre bonne volonté, des sacrifices qui ne sont pas à leur portée. Or, on a tort, grand tort, de se récrier de la sorte, car Dieu qui nous connaît, qui sait mieux que personne de quel limon nous sommes pétris, n'a certainement pas voulu nous assujettir à des prescriptions trop lourdes pour nos faibles épaules. Au contraire, que dit-il dans l'Evangile ? Il déclare, et sa parole ne ment pas, que le joug des commandements, pour l'âme vraiment chrétienne, est suave et que le fardeau en est léger. « *Jugum meum suave est, et onus meum leve.* » (Math., x. 30).

D'ailleurs, m. f., qu'on examine la loi divine dans le détail, et l'on verra que réellement pas une de ses prescriptions n'est impossible à observer, avec le secours de la grâce. Osera-t-on sérieusement soutenir, par exemple, qu'il est impossible, absolument impossible, de consacrer chaque jour matin et soir quelques minutes au devoir de la prière, impossible de sanctifier le dimanche en faisant trêve ce jour-là aux occupations habituelles de la semaine et en assistant aux offices religieux ; impossible d'honorer ses parents, en les entourant de déférence, de soins affectueux, de soumission, comme l'ordonne le quatrième commandement ; qu'il est impossible également de respecter ses supérieurs et de leur obéir, de fermer son cœur à la rancune, à la haine, au désir de la vengeance, de s'interdire, soit dans les pensées, soit dans les paroles, soit dans les actes, tout ce qui est opposé à la modestie ou à la pureté, de s'abstenir de ce qui est injuste et lèse les droits du prochain ; d'éviter enfin le mensonge et de bannir de ses conversations les manquements à la charité, la calomnie et les propos malveillants ? Je le répète, osera-t-on jamais soutenir cela d'une manière sérieuse ? Non, parce qu'on sait bien que si ces choses étaient vraiment impraticables, Dieu ne nous les imposerait pas. Ecoutez ce trait de l'histoire de France.

Un jour, Napoléon I[er], qui ne supportait pas qu'un obstacle vînt arrêter la marche de ses armées triomphantes, frémissait au pied d'une montagne qui lui barrait la route et dérangeait ses plans. Il voulait passer en Italie, et vous devinez que l'obstacle pour lui dans la circonstance, c'étaient les Alpes... Mais pourquoi n'essaierait-on pas d'escalader cette barrière ? Des soldats furent donc envoyés, afin d'examiner s'il était possible de hisser des canons jusqu'au sommet. Or l'entreprise était hardie et pleine de difficultés ; c'est pourquoi les soldats, revenus de leur exploration, racontèrent à Napoléon que la montagne était escarpée, que les sentiers étaient étroits, abrupts, bordés de précipices... Le guerrier les écoute. Mais bientôt son impatience éclate : « Ce n'est pas cela que je vous demande, dit-il vivement. Oui ou non, peut-on arriver là-haut ? » Les soldats hésitent et ne répondent pas. Il continue : « Si c'est possible, c'est déjà fait. Si c'est impossible, cela se fera. »

II

Dieu n'est pas si absolu, ni si exigeant ; il ne demande pas que l'impossible se fasse, et ses commandements ne prescrivent rien qui soit au-dessus de nos forces humaines aidées par la grâce. Les Saints les auraient-ils observés s'ils n'avaient pas été exécutables ? Assurément non. Sans doute, il y a des difficultés à vaincre, et il faut y mettre parfois beaucoup d'énergie. Mais le ciel vaut bien cette peine et ces efforts. Voyez donc le mal qu'on se donne pour les choses de ce monde et les affaires terrestres. Si nous faisions pour notre âme et nos intérêts éternels, non pas précisément le quart, mais la centième partie de ce que nous faisons pour notre corps et nos intérêts temporels, soyez bien convaincus que nous pourrions être tranquilles : notre place en Paradis serait sûrement retenue et on ne peut mieux gardée.

En tout cas, les Saints nous montrent éloquemment par leurs exemples ce que l'on est capable de faire quand on aime avec sincérité le bon Dieu. Rappelez-vous ce fait édifiant emprunté à l'Ancien Testament.

Un roi païen, connu sous le nom d'Antiochus et devenu maître de la Palestine, avait entrepris de faire abandonner aux Juifs la religion sainte qu'ils avaient jusque là pratiquée. Or, un jour, on amena devant son tribunal une femme suivie de sept enfants : c'étaient les sept frères Machabées avec leur mère. Antiochus leur ayant demandé de renier et fouler aux pieds la loi de Dieu : — « Plutôt mourir, s'écrièrent-ils tous ensemble, plutôt mourir mille fois que de violer les commandements du Seigneur ! » Six d'entre eux furent livrés aux bourreaux qui les firent périr, sous les yeux de leur mère, au milieu des plus affreux supplices. Restait le plus jeune de tous. Antiochus essaya d'abord de le gagner par de belles promesses. Mais, ne pouvant y réussir, il s'adressa à sa mère pour qu'elle l'engageât à obéir. Cette femme incomparable prit alors son fils à part, et le pressant sur son cœur, le couvrant de ses baisers, elle dit : « Mon enfant, regarde le ciel, pense au grand Dieu qui t'a créé, et tu ne craindras pas la mort. Sois digne de tes frères, afin que j'aie le bonheur de vous embrasser tous sur le sein de Dieu. » Elle parlait encore lorsque l'enfant, s'arrachant de ses bras, dit au tyran :

— « Vous avez beau faire, je n'obéirai pas à vos ordres, mais aux commandements du Seigneur notre Dieu. » Antiochus, furieux de se voir ainsi méprisé, voulut que sa mort fût encore plus atroce que celle de tous les autres. Puis ce fut le tour de la mère, et celle-ci fut immolée la dernière, heureuse d'aller rejoindre ses vaillants enfants en Paradis.

Et dans l'histoire des grandes persécutions qui marquèrent les premiers siècles de l'Eglise, que de choses merveilleuses ! que d'actes d'héroïsme accomplis par les martyrs de tout âge et de tout sexe ! Ecoutez, m. f., le récit de la mort de sainte Julitte et de son jeune fils S. Cyr. C'était sous le règne du fameux Dioclétien qui avait juré d'exterminer tout ce qui portait le nom chrétien. Julitte était une pieuse veuve retirée à Tarse, en Cilicie, avec le petit Cyr qui n'avait que trois ans. La persécution sévissait violente là comme ailleurs, par ordre du César romain qui voulait qu'on n'épargnât personne. Julitte fut dénoncée au gouverneur Alexandre et comparut devant lui avec son enfant dans les bras, le front haut, bien résolue à faire son devoir jusqu'au bout. Cet homme l'interrogea, et à toutes les questions posées elle ne répondit que par ces mots : « Je suis chrétienne ! » Le gouverneur lui fit observer que la religion chrétienne était proscrite par l'empereur et il l'engagea en conséquence à y renoncer publiquement. — « Jamais, répondit-elle, je ne renoncerai à ma religion pour sacrifier aux démons. Faites de moi ce qu'il vous plaira. Je suis prête à mourir avec mon enfant pour Jésus-Christ. » Cette fière réponse excita la colère du gouverneur. Julitte aussitôt fut séparée violemment du petit Cyr, puis étendue sans vêtement sur un chevalet et frappée à grands coups de nerf de bœuf. Elle supporta ce supplice en répétant simplement, pendant qu'on la frappait : « Je suis chrétienne ! »

Tandis que Julitte souffrait ainsi sur son chevalet, Alexandre s'était fait remettre le jeune enfant de cette fière chrétienne et le tenait sur ses genoux. L'enfant criait et pleurait en regardant sa mère vers laquelle il aurait voulu retourner. Le gouverneur essaya de l'apaiser, le caressant, lui recommandant de ne pas faire comme elle, de ne pas désobéir, et lui promettant les plus magnifiques récompenses s'il était disposé à renier le Dieu des chrétiens. Mais Cyr le repoussait de toute la force de ses petites mains, l'égratignant au visage avec les ongles et le frappant dans l'estomac avec les pieds. En même temps il ne quittait pas des yeux sa mère, et chaque fois qu'il l'entendait s'écrier : « Je suis chrétienne ! » il redisait à son tour : « Je suis chrétien ! » Impatienté et hors de lui-même, Alexandre le prit enfin par un pied et le lança contre terre. L'enfant tomba sur les marches du tribunal où il se brisa la tête et expira baigné dans son sang.

Julitte, à ce spectacle, imita la mère des Machabées : persuadée qu'il n'y avait pas de plus grand bonheur pour son fils que de quitter la terre pour aller au ciel, elle remercia Dieu tout haut de lui avoir accordé de la sorte la glorieuse couronne du martyre. Le gouverneur, de plus en plus furieux, ordonna qu'on lui déchirât le corps avec des peignes et des ongles de fer et qu'on lui versât ensuite de la résine fondue et brûlante sur les pieds. Julitte supporta ce nouveau supplice comme elle avait supporté le premier. Un crieur lui disait : « Sacrifie aux dieux de l'empire si tu ne veux pas périr comme ton fils. » — « Non, répondit-elle avec le même courage, non, je ne le ferai pas. Je suis chrétienne et je saurai mourir en chrétienne. » Pour en finir, elle fut condamnée à avoir la tête tranchée, et bientôt l'âme de cette digne et généreuse martyre s'en alla retrouver au ciel celle du cher petit ange qui l'attendait auprès du bon Dieu.

* *

M. f., il y a tout lieu de croire qu'un pareil héroïsme ne nous sera pas demandé pour qu'un jour ou l'autre le ciel vous soit ouvert à vous-mêmes. Mais ce qui vous est absolument demandé, c'est que pour le moment vous vous appliquiez à être chrétiens et que vous soyez décidés à demeurer chrétiens dans le vrai sens du mot pendant toute votre vie. Vous serez chrétiens si vous aimez le bon Dieu et si par amour pour lui vous observez fidèlement ses commandements. Vous serez chrétiens si par amour pour lui vous pratiquez la prière, l'obéissance et la fuite du péché sous ses diverses formes. Vous serez chrétiens enfin si, pour être à même de toujours remplir dignement votre devoir, vous avez soin d'alimenter votre âme là où se puise le courage qui soutenait et qui soutient encore les Saints, c'est-à-dire dans l'Eucharistie. Alors, vous aussi, vous pourrez compter sur la Terre promise, et vous en savourerez les joies délicieuses pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

PETITS PRONES

LI

Toussaint

ESPÉRANCE CHRÉTIENNE

Novembre : c'est le mois de nos disparus.

Nous espérons qu'ils se reposent dans le sein de Dieu. Mais, parce que nous n'en sommes pas sûrs, parce que l'éternité nous est cachée, nous continuons de prier pour eux, afin que, s'ils souffrent encore dans l'expiation, la Miséricorde infinie du Père des cieux les prenne en pitié et leur donne la paix.

Car nous ne sommes pas de ceux qui disent et qui enseignent qu'à la mort tout est mort ; nous croyons, au contraire, qu'à la mort tout commence.

I

Pauvres sceptiques, pauvres incrédules qui ne veulent pas entendre la Révélation ! Ils prétendent ne

se fier qu'à la raison, et ils ne s'aperçoivent pas que la raison elle-même les condamne : l'homme, en effet, a soif de vie et d'immortalité, et la raison, autant que le cœur, se révolte quand on lui dit que le dernier soupir est le signal du grand saut dans l'immense trou noir où tout aboutit.

C'est tout ce qu'ils ont trouvé, nos sages du monde, à opposer à la grande espérance que nous donne la foi : de la poussière !... quelques pincées de phosphate !... le néant !...

Le néant ! Le néant !...

Voilà donc tout ce qui resterait de ces petits enfants qui, l'ayant à peine entrevue, ont fermé les yeux à la lumière ?... de cette jeunesse qui ne voulait pas mourir, qui s'accrochait à la vie comme pour ne pas la laisser s'échapper, et qui a été fauchée dans sa fleur si pleine de promesses ?... de ces hommes à l'activité débordante, qui, d'un seul coup, sans qu'on s'y fût attendu, sans qu'ils s'y fussent attendus, ont été terrassés ?...

Le néant !

Vous entendez, penseurs, écrivains, savants, dont le génie rayonne sur le monde ; hommes d'action, bienfaiteurs de l'humanité, sur qui s'appuient les autres, qui se demandent, quand ils réfléchissent, ce qu'ils deviendraient si vous n'étiez plus là, vous entendez ? Voilà ce qui restera de vous, de votre intelligence, de votre âme, de votre cœur si grands, dans quelques années tout au plus, ce soir peut-être !

Le néant !

Grands capitaines, héros sublimes, petits soldats d'épopée, qui vous êtes lancés dans les batailles pour sauver vos frères, qui avez été immolés pour le salut de la patrie, dont l'histoire chante la bravoure, votre poussière s'est mêlée à la poussière des champs : et ce serait tout ?

Saints admirables qui, pour rester vertueux, avez maté votre chair, fui le plaisir, vaincu vos passions ; martyrs de tous les âges, qui avez préféré la mort à l'apostasie ; missionnaires à l'âme de feu, qui avez laissé votre pays, votre foyer, votre père et votre mère, pour courir là-bas, bien loin, sauver, au prix de quelles privations, vos frères encore perdus dans les ténèbres du paganisme ; vierges sublimes qui vous penchiez, du matin au soir et du soir au matin, sur les orphelins, les vieillards, les pauvres, et pansiez avec votre cœur toutes les souffrances humaines ; vous tous qui, après cette vie de sacrifice et de renoncement, n'espériez que la récompense éternelle, vous auriez été des naïfs, on vous aurait trompés ; vous vous seriez trompés ; vous auriez trompé les autres ? Votre vie se serait terminée absolument comme celle des viveurs, des égoïstes, des inutiles, des malfaiteurs, des profiteurs, des prostituées : dans la pourriture et l'oubli d'un tombeau ? Ce sont eux qui auraient profité de la vie, et c'est vous qui l'auriez gaspillée ?

Le néant !

Alors, pleurez ! Pleurez comme ceux qui n'ont pas d'espérance, ô vous tous dont le cœur est endeuillé ! Vos morts sont bien morts ! Pleurez, puisque le matérialisme, qui se croit le maître et que l'on veut imposer de plus en plus aux générations qui montent, vous affirme que vous ne les reverrez plus jamais !

II

Plus jamais !... Oh ! que ces mots-là sont affreux ! Le néant idiot ! Est-il possible que ce soit tout ? Est-il vrai que c'est à cela qu'aboutissent tant d'existences si grandes, si bienfaisantes, si belles, si saintes ?

Non ! Non ! ne nous enlevez pas l'espérance ; ne nous enlevez pas la foi ! Que deviendrions-nous sans elles, tout ce mois de novembre, quand nous allons au cimetière nous recueillir sur « nos » tombes — nous disons « nos » tombes, tellement ceux que nous y avons déposés nous tiennent au cœur, malgré notre apparente indifférence — que deviendrions-nous sans elles ?

O foi de mon baptême, foi de mon Eglise, que tu es consolante ! Je ne veux pas écouter les autres, qui se trompent ou qui mentent. C'est toi que j'écoute quand tu me dis : « Tu les as aimés, ceux que tu pleures ? Aime-les toujours. Ils ne sont pas morts ; ils ont changé de vie, voilà tout ; ils ont acheté avec celle-ci, avec leurs sacrifices, avec leurs souffrances, avec leur amour, la vie éternelle. Aime-les toujours : cette vie bienheureuse, ils n'en jouissent peut-être pas encore : il faut être si pur pour y entrer ! Alors dis avec moi : « Donnez-leur, Seigneur, le repos, la paix, la lumière ! » Aime-les toujours, et tu les retrouveras, tu revivras avec eux, et il n'y aura plus, plus de séparation !

« Oh ! sans doute, ils ont péché ; mais regarde ton crucifix. C'est l'Agneau de Dieu qui est pendu à ce gibet : l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. Peut-être l'ont-ils oublié, ne l'ont-ils guère prié. Mais toi, prie pour eux. Il est si bon : rappelle-toi l'Enfant prodigue, rappelle-toi Madeleine, la femme pécheresse, S. Pierre, ses bourreaux, le bon larron ! Il est si bon que tu as le droit de nourrir la douce pensée qu'au dernier moment il a eu pitié d'eux, il les a éclairés et il leur a pardonné ! »

Attachons-nous donc de toutes les fibres de notre cœur à notre foi chrétienne si rassurante. Si fortifiante aussi : quel courage ne nous donne-t-elle pas pour continuer vaillamment, dans l'amour et le service de Dieu, et quoi qu'il puisse nous en coûter, quoi que nous devions souffrir, à préparer le ciel, notre ciel, où, avec les anges, la T. S. Vierge Marie, les saints et les bien-aimés qui nous ont précédés et qui nous attendent, nous goûterons, en jouissant de Dieu, le bonheur qui ne finit pas !

POUR LA COMMÉMORAISON DES FIDÈLES TRÉPASSÉS

I

LES CONSOLATIONS DU PURGATOIRE

Mes frères,

Certes, la Commémoraison des fidèles trépassés est un jour de deuil. Notre église se tend de noir comme aux funérailles. Ce sont les mêmes mélodies de la mort : les *Dies iræ* et les *Libera* qui pleurent sous les voûtes. Il semble même qu'elle ait choisi exprès pour cette commémoraison le ciel gris de novembre, afin d'accorder la tristesse avec la nature.

Ah ! l'Eglise est une mère. Elle comprend les larmes. Elle se rappelle S. Augustin inconsolable au chevet de sainte Monique ; elle se rappelle la Vierge douloureuse et en pleurs : *dolorosa, lacrymosa,* au pied de la croix ; elle se rappelle le deuil ému du Maître devant le tombeau de Lazare, et elle permet à ses enfants de laisser libre cours à leurs larmes, à ce sang du cœur qui s'en va en ruisseaux, comme disait S. Augustin.

Pourtant, si je ne m'abîme pas dans ma tristesse, que de chants d'espérance j'entends éclater dans les offices de ce jour !

« Bienheureux, dit l'Eglise, ceux qui s'endorment dans le Seigneur... Les os émiettés en poussière tressailliront dans le Seigneur... Je suis la résurrection et la vie ; quiconque croit en moi ne mourra point de la mort éternelle. »

Oui, la douleur est saine. La douleur rappelle notre âme frivole de la vanité des choses de ce monde aux réalités éternelles pour lesquelles nous sommes faits. La douleur, c'est l'insigne bienfaitrice de l'humanité dont il faudrait baiser la main avec gratitude, comme le poète de la bonne souffrance.

Mais enfin nous ne sommes pas nés pour la douleur. C'est le péché qui lui a donné entrée et droit de cité chez nous. Et dans les desseins de Dieu elle n'existe que pour nous décoller de la terre et nous mettre des ailes : *Non est ad mortem, sed pro gloria Dei.*

Aussi, m. f., dans l'esprit de l'Eglise et comme l'apôtre S. Paul, « nous ne voulons pas vous laisser ignorer le sort de ceux qui se sont endormis du sommeil de la mort, de peur que vous ne soyez accablés de tristesse comme ceux qui n'ont pas d'espérance. » (I Thess., IV, 12).

Hier, il fallait d'abord laisser pleurer nos cœurs. Nous avons entendu les gémissements, les prières et les plaintes de nos chers disparus. Ce fut la journée de la prière.

Aujourd'hui que notre cœur s'est déchargé, il écoutera plus volontiers les pensées consolantes de la foi. Notre regard, lavé par les larmes, verra mieux les lumières qui éclairent ce royaume des ombres. Ce sera la journée de la résignation, de la consolation, de l'espérance.

I. — *Espérance au sujet des morts*

Car, m. f., en définitive, nos morts sont les heureux : *Beati qui in Domino moriuntur.*

Certes, ils souffrent : ils souffrent des épreuves qui ne peuvent être décrites avec nos comparaisons humaines; ils endurent des tourments dont il faut dire avec plus de vérité encore que de certaines de nos peines : il faut y passer pour savoir ce que c'est.

Et pourtant ils surabondent de joie dans leurs tribulations ; ils dorment du sommeil de la paix, comme s'exprime l'Eglise ; à la fine pointe de leur âme existe un tel bonheur qu'ils tressaillent d'allégresse.

Dans ce mélange d'horribles souffrances et de joie indicible, il n'y a pas contradiction, mais seulement un mystère dont les sentiments et le langage des saints peuvent déjà nous faire entrevoir le secret.

Pour l'âme héroïque des saints, la souffrance est un glaive, mais un glaive de joie. Là où nous avons peine à nous résigner, ils témoignent d'une sainte ivresse. Loin de murmurer sur la croix où l'amour de Dieu les couche, ils offrent leurs mains, leurs pieds, tout leur corps à son amour crucifiant.

C'est S. Paul qui s'écrie : « Au milieu de mes tribulations je surabonde de joie. » (II Cor., VII, 4). C'est S. François d'Assise qui soupire vers Dieu : « Faites-moi souffrir encore plus, Seigneur, encore plus ! » C'est le Bienh. de Montfort qui se plaint avec tristesse : « Point de croix, quelle croix ! » c'est-à-dire : quelle souffrance de n'avoir pas à souffrir !

Quelque chose de semblable se retrouve dans les âmes du purgatoire. Dégagées de ces affections de la terre qui obscurcissent ici-bas la limpidité du regard et qui distraient à Dieu des morceaux de notre cœur, elles comprennent mieux son amour et s'y livrent entièrement. Et dans cette lumière et cette conformité entière au bon plaisir de Dieu, elles acceptent volontairement et avec résignation les souffrances expiatrices et purificatrices qu'exigent la justice et la sainteté divines. Et quand on accepte volontairement et avec résignation une épreuve, elle est déjà allégée de moitié.

Et puis, si cruelles que soient ces expiations et ces purifications de l'au-delà, n'y a-t-il pas, au fond de ces âmes, une certitude de bonheur qui tient lieu de tout, qui compense tout, qui les soulève d'une immense espérance : la certitude de leur salut assuré ?

Elles ont comparu devant le Juge suprême des consciences et il ne les a pas condamnées. Elles sont dans la grâce de Dieu et elles savent que rien désormais ne la leur fera perdre. Elles ne peuvent plus mériter pour le ciel, mais elles sont aussi dans l'heureuse impossibilité de démériter et de pécher.

Si sainte que soit une âme ici-bas, il lui faut toujours quand même faire son salut avec prudence, avec crainte et tremblement, comme dit l'apôtre S. Paul. Sa faiblesse humaine l'expose à des infidélités. Rien ne l'assure de la grâce de la persévérance finale, qui est un don absolument gratuit de la part du bon Dieu.

L'âme du purgatoire ne connaît plus ces craintes. Elle se sait irrévocablement du nombre des élus. Elle est assurée de son éternité.

Ceux qui avaient quelqu'un des leurs à la guerre n'oublieront jamais, n'est-ce pas ? le 11 novembre 1918, le carillon des cloches, l'armistice partout annoncé, le soulagement de tous les cœurs jusqu'alors étreints et angoissés.

Ce n'était pas encore la paix, mais c'en était le gage. Le père, le fils, le frère, l'époux, le fiancé qui étaient là-bas connaîtraient encore des jours durs, mais du moins ils ne courraient plus de risques. La démobilisation serait lente, mais du moins on savait se revoir, se retrouver, revivre ensemble.

Pour les âmes de nos disparus, elle a sonné aussi, l'heure finale du grand combat de la vie, où toujours subsiste le danger de succomber. Plus même et mieux que cela ; car déjà elles sont dans la paix : *Dormiunt in somno pacis*.

Dans la vie de S. François d'Assise, S. Bonaventure raconte que lorsque le saint patriarche apprit par révélation qu'il était prédestiné et confirmé en grâce par la miséricorde divine, il fut rempli de la plus vive allégresse. Pendant huit jours il oublia toute nourriture, il ne songea même pas à prier et à adresser au Seigneur les supplications qui lui étaient habituelles. Son cœur nageait dans un océan de bonheur et il ne cessait de répéter cette parole de joyeuse reconnaissance : « *Laudetur Dominus !* Que le Seigneur soit loué ! »

Douce consolation de la foi, n'est-ce pas ? Mais quoi donc nous assure que tel est bien le sort des nôtres ? Peut-être, hélas ! avons-nous sujet de craindre pour tel ou tel, au souvenir de leur vie ou de leur mort !

Ecoutez ce que nous lisons dans la vie de sainte Chantal.

Une de ses religieuses, Mère Marie-Denyse de Narti, célèbre par les révélations dont elle fut favorisée, apprit un jour, par une de ces révélations, que le duc (Charles-Amédée) de Nemours s'était battu en duel avec son beau-frère, le duc de Beaufort, et avait été tué raide d'un coup d'épée. Cette nouvelle n'était pas encore connue à Annecy quand la religieuse vint trouver sainte Chantal et lui dit : « Ma Mère, le duc de Nemours est mort en duel, mais Dieu lui a fait miséricorde, il est en purgatoire. »

Malgré le contrôle possible de cette révélation, en s'informant du duel et de la mort, sainte Chantal hésitait à croire.

« Ah ! répliqua Marie-Denyse, un éclair de grâce l'a frappé en même temps que l'épée... Il y a été fidèle et Dieu lui a pardonné. C'est un effet des prières que l'on a faites pour lui... »

Quelques jours après seulement on apprenait à Annecy la nouvelle du duel et de la mort. Depuis, sainte Chantal ne voulut jamais désespérer du salut de personne.

Non, ne désespérons du salut de personne. Nous ne savons jamais ce qui a pu se passer dans la dernière minute de lucidité entre l'âme et la miséricorde de Dieu. Faisons comme l'Eglise qui récite sur tous ses enfants, les justes et les pécheurs, les mêmes prières et fait entendre les mêmes chants d'espérance.

En définitive, les âmes du purgatoire sont heureuses, heureuses parce qu'elles souffrent avec résignation, heureuses parce qu'elles ont la certitude de leur salut.

II. — *Espérance pour nous*

Quoi donc nous consolera de leur séparation ? Quoi donc nous habituera à leur absence ? Quoi ? Mais les mêmes enseignements de notre foi.

Nos morts continuent de nous rester unis de pensée et de cœur. Ce que le tombeau a décomposé lambeau par lambeau, c'est leur chair ; ce qu'il a effrité en poussière, ce sont leurs os ; mais elle vit toujours, leur âme immortelle ; elle vit : c'est-à-dire elle se souvient toujours, elle aime toujours, car c'est cela la vie de l'âme.

Peut-être les âmes du purgatoire, qui sont des âmes saintes, ne l'oublions pas, reçoivent-elles dans le lieu de leurs épreuves la visite des anges, de ces anges à qui elles sont maintenant un peu semblables, puisqu'elles ont rejeté leur enveloppe charnelle et qu'elles sont dans l'amour de Dieu. Et avec les anges, avec nos anges gardiens, elles s'entretiennent de ceux qui leur sont chers. Malgré l'obscurité qui nous voile les mystères de l'au-delà, ce n'est pas jeu futile de l'imagination, mais pieuse croyance, de nous représenter ces choses. Pourquoi Dieu qui est père ne permettrait-il pas ces intimités ? [1]

Mais quand bien même ces âmes n'apprendraient rien de nous, comme nous ne savons rien d'elles, elles gardent du moins le souvenir des choses d'ici-bas, de ceux qu'elles ont connus et aimés, de tout ce qui les touche, les regarde, les intéresse. Et ce souvenir n'est pas distrait comme le nôtre par les soucis de chaque jour, ni surtout supplanté par de nouvelles amours. En toute vérité on peut dire qu'elles vivent du souvenir.

Et la mort qui n'a pas éteint le foyer de leur intelligence, n'a pas éteint davantage le foyer de l'amour. Les souffrances du purgatoire, loin d'affaiblir leur affection pour nous, l'a décuplée, attendrie, affinée, comme l'affection de tous ceux qui ont beaucoup souffert. Et les peines, en les purifiant, les ont dégagées de tout égoïsme pour les élargir de la charité de Dieu même.

Souvenir toujours vivant, amour de plus en plus désintéressé, cela seul suffit pour nous rappeler que plane sur nous l'ombre protectrice de nos morts.

Les chrétiens qui vivent de leur foi, non seulement connaissent, mais sentent ces bienfaisantes réalités. Après la mort de sa mère, Ozanam écrivait : « Je n'étais pas seul ; un jour est venu où quelque chose d'une douceur ineffable s'est passé au dedans de moi : c'était comme une assurance qu'on ne m'avait pas quitté, c'était comme un voisinage bienfaisant quoique invisible ; c'était comme si une âme chérie, en passant, m'eût caressé de ses ailes. »

[1] Cf. *Summa theol.*, I P., q. 89, art. 8, ad 1.

Enfin, pour ces âmes, un jour vient où toute justice est accomplie. Elles entrent au ciel dans le royaume du rafraîchissement, de la lumière et de la paix. Alors, si elles ne le savent déjà, se révèlent à elles, dans la vision de Dieu, les noms de tous ceux à qui elles sont redevables de l'abréviation de leurs peines.

Comment voulez-vous que la reconnaissance de ces âmes maintenant parfaites ne s'épanche pas en intercessions incessantes pour leurs libérateurs auprès de Dieu ? La petite Thérèse disait : « Je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre ; quand je serai au ciel, je ferai tomber une pluie de roses, je ne prendrai aucun repos jusqu'à la fin du monde. » C'est la généreuse pensée de tous ceux qui sont devenus les amis de Dieu, car ils participent à la plus forte inclination de Dieu leur père, qui est de faire du bien.

Il nous suffit de venir en aide à toutes ces âmes dont nous entendions les voix, hier soir, de leur venir en aide par nos suffrages, nos prières et nos bonnes œuvres.

* *

Ne pleurons pas, m. f., comme ceux qui n'ont pas d'espérance, ni sur nos morts, ni sur nous-mêmes. Nos morts ? Ils sont entrés dans une vie meilleure : *Vita mutatur, non tollitur*. Quant à nous, nous devons savoir qu'ils nous tendent invisiblement la main.

Aux jours sombres des deuils, ne négligeons pas ce trésor d'espérance que nous donne notre foi.

A l'entrée du cimetière de la Rome chrétienne, le Campo Verano, splendide nécropole artistique, comme sont tous les cimetières italiens, s'élève une statue monumentale du Christ ressuscité. On lit sur le socle la parole évangélique : *Ego sum resurrectio et vita*. Je suis la résurrection et la vie. » De ce Christ rayonne sur les tombes qu'il domine une lumière d'espérance.

Qu'elle se dresse au-dessus des tombes que nous avons fleuries pendant ces jours, cette vision de résurrection. La mort peut refroidir et raidir les membres et le corps de ceux qui nous sont chers. Mais un jour le Christ ranimera tous ces os desséchés pour réunir toute sa famille dans la demeure de Dieu. Ainsi soit-il.

II

LES DEVOIRS ENVERS LE PURGATOIRE

> *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.*
>
> Pitié, pitié, vous du moins qui m'aimez, parce que la main du Seigneur s'est appesantie sur moi.
>
> (Job., XIX, 21).

Mes frères,

Voici l'impressionnant pèlerinage annuel à nos morts. Dans les cimetières, dans les cimetières étroits de nos campagnes comme dans les grands cimetières des villes, dans tous les cimetières de la chrétienté, aujourd'hui et demain, et cette semaine entière, que dis-je ? tout ce mois de novembre qui est devenu dans les traditions populaires le mois des morts, c'est le défilé d'une foule pieuse et recueillie autour des tombes. Sur les tombes fraîchement recouvertes comme sur les tombes qui semblaient oubliées, elle va déposer quelques pieds de chrysanthèmes, des gerbes de fleurs d'automne, ou des couronnes nouées de crêpe. Ces lieux de la mort vont fleurir comme un jardin et s'animer comme une cité vivante. Même ceux qui ne franchissent que rarement le seuil de l'église, même ceux qui n'ont pas la foi, vont s'associer à cette manifestation du souvenir.

Mais nous, nous qui sommes chrétiens, qui vivons de la foi dans le Christ et dans son enseignement proposé par l'Eglise, nous qui croyons à cette autre vie pendant laquelle Dieu récompense ou punit suivant les mérites, nous voulons offrir à nos chers défunts mieux et plus que ces fleurs trop vite fanées, que ces couronnes qui ne sont pas faites pour leur front, que cette minute de silence dans laquelle on se recueille, mais où les morts ne recueillent rien, manifestation passagère et souvent tout extérieure du souvenir. Nous prions pour eux.

Afin que cette prière soit plus attendrie, plus fervente, plus puissante, je vous demande, m. f., d'écouter au fond de votre cœur la voix de ceux qui l'habitent encore par le souvenir. Ces voix crient la détresse des trépassés, elles demandent de l'aide, elles vous rappellent vos obligations. Ecoutons-les ! Nous entendrons leurs gémissements à fendre l'âme, leurs prières suppliantes, peut-être aussi leurs reproches amers, et alors nous nous laisserons toucher.

I. — *Les gémissements des trépassés*

Dieu est bon et miséricordieux. Nous l'invoquons comme notre Père et il nous présente son cœur. L'apôtre S. Jean nous dit qu'il est tout amour : *Deus caritas est.*

Et pourtant, comment pourrait-il être le vrai Dieu, s'il n'était en même temps toute sainteté et toute justice ? Il faut que toutes les perfections et non seulement la bonté se retrouvent en lui, en plénitude et dans un parfait équilibre. Aussi, malgré sa bonté paternelle et sa miséricorde patiente, rien de souillé ne peut approcher de lui, parce qu'il est le Saint des Saints : *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus !* Rien d'inexpié ne peut avoir part à la récompense, parce qu'il est le Dieu juste : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* (Tob., III, 2).

Or, des âmes ont quitté ce monde, qui avaient péché, et péché gravement : abstentions de leurs devoirs religieux élémentaires, fautes des sens, injustices criantes envers le prochain. Elles s'étaient confessées, Dieu leur avait pardonné. Mais elles ont négligé ou elles n'ont pas eu le temps de réparer leurs fautes, elles n'ont pas fait pénitence, l'expiation reste.

Des âmes ont quitté cette terre qui avaient gardé

l'amitié de Dieu ou du moins rejeté et expié les fautes graves de leur vie passée ; avant tout, elles voulaient assurer leur salut éternel. Mais à côté de cela, que de négligences, que d'imperfections volontaires, que de péchés véniels ! Sinon des souillures, du moins des ombres obscurcissaient leur pureté.

Des âmes ont quitté cette vie qui n'avaient eu pour leurs morts que de l'indifférence, de l'insensibilité, peut-être même de la dureté. Elles avaient négligé d'accomplir leurs dernières volontés, d'entretenir leurs tombes abandonnées, de les soulager par leurs prières et leurs bonnes œuvres.

Je vous le répète, m. f., Dieu est bon et miséricordieux : aussi ne condamne-t-il pas ces âmes. Mais, je vous le répète également, il est juste et saint. Cette expiation qui reste doit s'accomplir ; ces fautes vénielles doivent disparaître. C'est le purgatoire : le lieu de peines où les âmes justes acquittent les dernières dettes de leurs péchés et achèvent de se purifier.

Un lieu de peines, un lieu de douleurs, dont les peines d'ici-bas ne peuvent nous donner une idée. Mettez ensemble toutes les afflictions, toutes les maladies, toutes les épreuves de cette vie, et vous n'aurez pas atteint, au dire des grands Docteurs de l'Eglise, sans pourtant que cela soit enseignement de foi, l'intensité cuisante de la peine la plus légère du purgatoire. Ce sont les tourments mêmes de l'enfer, moins leur durée éternelle.

Aussi comprenez-vous les gémissements des âmes ainsi torturées. Certes, parce qu'elles sont saintes, elles reconnaissent que Dieu les frappe justement : « *Merito hæc patimur*. Nous avons bien mérité nos souffrances. » (Gen., XLII, 21). Mais cette conscience de subir une juste punition ne les empêche pas de ressentir dans toute sa violence le châtiment qui s'appesantit sur elles : elles gémissent de tout leur être supplicié.

Et elles gémissent d'autant plus douloureusement qu'elles ne peuvent rien personnellement pour abréger, pour échanger, pour alléger leurs peines. Le temps de l'épreuve terrestre est passé et, avec lui, la possibilité de mériter pour le ciel, de faire pénitence pour leurs péchés, de satisfaire à la justice de Dieu. Pour elles, la nuit est venue où personne ne travaille plus, comme disait Notre-Seigneur : « *Venit nox quando nemo potest operari.* » (Jo., IX, 4). Ces âmes sont pareilles au pauvre paralytique de l'Evangile, qui ne pouvait aller de lui-même se jeter dans la fontaine miraculeuse.

Mais aussi, comme ce paralytique, elles gardent l'espérance qu'une âme charitable leur viendra en aide.

Car, m. f., ce que ne peuvent les âmes du purgatoire pour adoucir ou abréger leurs épreuves expiatrices et purificatrices, nous le pouvons, nous, leurs frères de la terre, en vertu de ce dogme de la Communion des Saints que nous affirmons dans notre *Credo* : « *Credo sanctorum communionem,* » et qui nous permet d'offrir pour ces âmes aimées la rançon de leurs souffrances.

Aussi, écoutez quelles prières ardentes se mêlent à leurs gémissements douloureux.

II. — *Les prières des trépassés*

Dans leur impuissance à éteindre les flammes qui les enveloppent, à briser les chaînes qui les retiennent captives, à s'envoler vers Dieu pour en jouir éternellement, les âmes du purgatoire se tournent vers vous, qui êtes encore dans cette vallée de larmes et d'épreuves. Car il vous y est possible de mériter pour vous et pour les autres, comme je vous le disais tout à l'heure, par vos prières, vos bonnes œuvres, vos mortifications et surtout par le sacrifice de la sainte messe, où Jésus, notre Rédempteur, s'immole encore mystiquement pour l'expiation et la purification des péchés des hommes.

Et leur voix s'adresse à vous, suppliante.

Elle s'adresse à vous, enfants chéris, la voix de votre père ou de votre mère, peut-être, hélas ! de ce père qui s'est donné tant de peine pour votre pain quotidien, votre situation, votre avenir ; de cette mère, de cette tendre mère dont vous n'avez connu qu'avec l'âge, peut-être même qu'après sa mort, la profondeur et la délicatesse de l'amour dont elle vous enveloppa et qui lui coûta tant de larmes.

Elle s'adresse à vous, frères et sœurs, la voix respectée de l'aîné qui vous fut comme un second père ou une seconde mère, ou bien la voix du plus petit que vous chérissiez comme un enfant.

Elle s'adresse à vous, la voix connue des amis, qui furent les compagnons de votre travail après avoir été les camarades de vos jeux, dont l'argent ou l'appui vous aidèrent aux moments durs de votre existence, et qui souffrent aujourd'hui, peut-être par votre faute, à cause d'un mauvais conseil ou d'un mauvais exemple.

Elle s'adresse à vous, la voix de la génération sacrifiée, la voix des morts de la grande guerre, la voix dont le sacrifice héroïque, en pleine jeunesse et en pleine espérance, a sauvé votre fortune, vos terres, votre foi et celles de vos enfants.

Elle s'adresse à vous, la voix de toutes les âmes délaissées, des sans-parents et des sans-amis, qui ne reçurent jamais dans leurs flammes le rafraîchissement d'une prière ou d'une aumône.

Ces voix, toutes ces voix vous crient une même détresse : la détresse de ceux qui souffrent, qui ne peuvent rien pour guérir leur souffrance, et qui voient passer sur leur chemin des amis heureux et puissants dont l'aumône ou le secours pourrait les soulager.

Car, m. f., une prière de vous, une prière humble, recueillie, fervente, une mortification de votre part : ne serait-ce que l'acceptation résignée de vos épreuves, de l'insuccès ou de la maladie ; une bonne œuvre ou une aumône, selon vos moyens et selon votre bourse, une messe à leurs intentions, pour que les mérites et les expiations sanglantes de Jésus leur soient appliqués : cette prière, cette mortification, cette bonne œuvre, cette messe, ce serait peut-être la fin de leurs tourments, le bonheur du ciel définitivement acquis, la joie éternelle avec Dieu dans la compagnie des saints, des anges et de la Vierge ;

ce serait du moins un rafraîchissement, un adoucissement, un repos.

Oh ! écoutez en ce jour leurs prières qui vous implorent ! Ouvrez votre cœur à leurs supplications ! Répondez-y généreusement. Et si vous restiez encore insensibles à ces plaintes angoissées et à ces demandes éplorées, je vous dirais : « Faites le silence dans votre âme, recueillez-vous davantage, prêtez plus attentivement l'oreille à l'appel de vos morts et peut-être distinguerez-vous dans leurs gémissements et leurs prières quelque chose comme un amer et légitime reproche. »

III. — *Les reproches des trépassés*

Pères et mères, frères et sœurs, époux et épouses, amis et compagnons, ces morts, vous les avez aimés sur la terre ; à l'heure suprême vous les avez réconfortés de votre présence, entourés de vos soins, consolés de votre amitié, vous avez protesté que jamais vous ne les oublieriez.

Où sont aujourd'hui peut-être ces protestations de fidélité, ces assurances, ces promesses ? Vos pensées et vos affections sont ailleurs : votre attention est tout entière absorbée par vos affaires, votre cœur est pris tout entier par ses plaisirs. Oubli et ingratitude des vivants, n'entendez-vous pas les reproches des morts qui montent contre vous ?

O enfants ingrats, s'écrie l'âme des parents oubliés, vous ne pensez déjà plus ni à votre père, ni à votre mère. Avec sollicitude nous vous avons amassé des richesses, et vous ne voulez que les accroître ; avec soin nous avons assuré votre bien-être et votre bonheur, et vous ne songez qu'à en jouir. Et dans vos préoccupations égoïstes d'argent, d'amusements et de plaisir, vous nous laissez souffrir dans les flammes du purgatoire sans nous procurer le moindre adoucissement.

O époux ou épouse qui m'avais donné ton cœur, comme tu le disais, pour toujours et à qui j'avais rendu amour pour amour ! Pour toujours ? Ah ! comme j'éprouve aujourd'hui la vanité et le mensonge de ces mots ! Je suis l'oublié pour qui tu ne murmures même plus un *Ave*.

O frères d'armes qui êtes sortis vivants de la fournaise, vous tous les malades, les anciens, les trop petits qui du moins avez entendu raconter le martyre de nos tranchées, croyez-vous que nous n'avons pas assez souffert ? Vous contenterez-vous toujours de nous glorifier, de nous plaindre, de nous pleurer, sans nous offrir la seule reconnaissance qui nous serait désormais utile, la reconnaissance des prières ?

M. f., ces reproches que le jour des morts éveille peut-être au fond de notre conscience, ne cherchez pas à vous en excuser, ne dites pas que vous ne pouvez rien ; rentrez plutôt en vous-mêmes pour examiner où vous en êtes de vos devoirs envers vos défunts. Si vous retranchiez en leur faveur quelque part du temps ou de l'argent que vous gaspillez dans vos fantaisies, dans vos plaisirs, vous les soulageriez efficacement par vos prières, par vos charités, par des messes à leur intention.

* *

Ces reproches, m. f., vous ne voudrez pas les entendre : les prières et les gémissements de vos morts bien-aimés suffisent à toucher vos cœurs. Dites-moi, quand les chers vôtres, prisonniers de la grande guerre, souffraient en captivité de privations de toutes sortes : privation de l'affection du foyer et du pays, privation des douceurs et du bien-être, peut-être même privation du pain quotidien, dites-moi, attendiez-vous leurs reproches pour leur envoyer la lettre qui consolait, la surprise qui réconfortait, le colis qui refaisait leurs forces, ces mille inventions de votre amour inquiet qui ensoleillaient leur exil ? Que la voix des morts, que je viens de vous faire entendre, rappelle à votre pensée le souvenir des captifs et des exilés du purgatoire et qu'elle émeuve votre cœur, en sorte que vous leur veniez en aide de vos prières et de vos bonnes œuvres : *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.* Ainsi soit-il.

III

LE « LANGUENTIBUS »

Mes frères,

Parmi les chants que l'Eglise fait monter vers le ciel en faveur des défunts, il en est un particulièrement beau, c'est le *Languentibus*. Cette prose si douce et si grave a plus que toute autre le don de nous émouvoir et de toucher nos cœurs en faveur des pauvres trépassés. Nous sommes tellement habitués à entendre les chants de l'office des morts que peut-être nous n'y prenons plus garde ; les psaumes succèdent aux psaumes, les leçons succèdent aux leçons sans produire sur nous grande impression malgré l'accent de tristesse et de supplication qui s'en échappe. Mais une voix grave vient-elle à entonner le *Languentibus*, tout de suite notre attention est réveillée, nous prêtons l'oreille. Peut-être ne saisissons-nous pas parfaitement le sens des paroles qui composent cette prière, mais n'importe, nous comprenons qu'il s'agit des pauvres âmes qui sont en purgatoire : *Languentibus in purgatorio*, des fautes dont elles s'y purifient : *Qui purgantur ardore nimio*, du douloureux supplice qu'elles y endurent : *Et torquentur gravi supplicio*. Nous comprenons surtout que dans cette prose nous nous adressons à la T. S. Vierge pour lui demander d'avoir compassion de ces pauvres âmes : *Subveniat tua compassio, o Maria*. C'en est assez pour émouvoir nos cœurs et ranimer notre piété envers Marie en faveur des pauvres âmes souffrantes.

Dans cette belle prière se trouvent deux pensées dominantes. La première est celle des tourments qu'endurent les âmes du purgatoire ; — la seconde est celle des motifs qui nous excitent à implorer pour elles l'intercession de Marie.

I

« Que ceux qui gémissent en purgatoire, y sont purifiés par des flammes ardentes et torturés par un douloureux supplice, éprouvent les effets de votre compassion, ô Marie ! »

Voilà la première strophe du *Languentibus*. Elle renferme toute la doctrine de l'Eglise sur les souffrances du purgatoire.

Les âmes y languissent : *Languentibus*. Et pourquoi ? C'est qu'elles sont séparées du souverain Bien, elles sont séparées de Dieu. Elles sont comme l'enfant éloigné de sa mère, comme l'exilé hors de sa patrie. De même que l'enfant tend des bras suppliants vers sa mère, de même que l'exilé soupire après sa patrie bien-aimée et appelle de ses vœux le jour où il pourra y rentrer et y revoir ceux qu'il aime, ainsi gémissent les âmes du purgatoire séparées de Dieu et loin du ciel. En quittant la terre où un rien les captivait, leurs yeux se sont ouverts, elles ont vu qu'en Dieu seul se trouve le vrai bonheur. Et voilà pourquoi elles désirent s'envoler vers lui pour le contempler et se rassasier de sa gloire ; voilà pourquoi, retenues loin de lui, elles languissent, elles gémissent et se désolent. La souffrance que leur cause cette privation de Dieu constitue la peine du dam, c'est leur première peine.

Mais il en est une autre, également douloureuse, c'est la peine du sens, la peine du feu : *Qui purgantur ardore nimio*. Quoique l'Eglise n'ait rien défini touchant la nature de ce feu, d'après les théologiens et les Pères de l'Eglise, c'est un feu véritable, c'est un feu extrêmement ardent qui tourmente ces pauvres âmes. Il les enveloppe et leur forme comme un vêtement de flammes. Les journaux publient de temps en temps le récit d'affreux incendies, où des malheureux, parfois par centaines, sont brûlés vivants. Il y a quelques mois, c'était un dirigeable anglais, le R. 101, qui tombait près de Beauvais, prenait feu et ensevelissait dans les flammes cinquante de ses passagers. Il y a quelques années, c'était toute une rame de wagons qui prenait feu dans les lignes souterraines du Métropolitain, à Paris, et asphyxiait et carbonisait atrocement des centaines de voyageurs qu'elle renfermait. Il y a un peu plus longtemps, c'était l'incendie du Bazar de la Charité, à Paris, où succomba dans les flammes, et au milieu d'affreux tourments, la fleur de la noblesse française... Quelle mort horrible que celle de tous ces malheureux ! Etre enveloppés de flammes et ne pouvoir fuir, être brûlés vivants ! Et cependant qu'est-ce que leurs souffrances d'un moment, comparées aux souffrances que pendant des semaines, des mois et des années, les pauvres âmes endurent en purgatoire : *Et torquentur gravi supplicio ?*

Heureusement ces souffrances sont adoucies par l'espérance. Les âmes qui les subissent savent qu'elles auront une fin ; elles savent surtout que la compassion de la T. S. Vierge peut en abréger la durée, et voilà pourquoi elles crient vers elle et pourquoi nous-mêmes lui crions en leur nom : « *Subveniat tua compassio, o Maria !* Prenez-en compassion, ô Marie, ayez pitié d'elles ! »

II

Et que peut donc Marie pour ces pauvres âmes ? — Marie est la fontaine abondante et pure qui lave nos souillures : *Fons es patens quæ culpas abluis.* Son Cœur immaculé est la source où Notre-Seigneur a puisé le sang rédempteur qu'il a répandu sur la croix pour effacer nos péchés. Et pendant que son divin Fils répandait tout le sang de ses veines, Marie, debout au pied de la croix, a versé pour nous toutes les larmes de ses yeux. L'eau limpide des fontaines purifie, rafraîchit et éteint. Ainsi les larmes de Marie, mêlées au sang de son Fils, purifient les âmes souffrantes du purgatoire, elles effacent les restes de leurs fautes, elles les rafraîchissent mieux que n'aurait pu le faire la goutte d'eau que du fond de l'enfer le mauvais riche sollicitait de la pitié de Lazare, elles éteignent les flammes expiatrices qui les tourmentent. Conjurons Marie de descendre souvent en purgatoire vers les chères âmes qui y sont détenues ; demandons-lui de les purifier toutes sans en rejeter aucune : *Omnes lavas et nullum respuis,* d'étendre sur elles sa main secourable et de calmer les peines continuelles qui les font languir : *Manum tuam extende mortuis qui sub pœnis languent continuis, o Maria.*

Tant qu'elles furent sur la terre, les saintes âmes du purgatoire ont aimé Marie et ont eu pour elle une tendre dévotion : cela ne fait aucun doute, car sans cette dévotion envers Marie elles ne seraient pas sauvées, Notre-Seigneur n'accordant ses grâces que par l'intermédiaire de sa Mère. Ces saintes âmes ont donc aimé Marie et elles continuent de l'aimer. Aussi à la peine qu'elles éprouvent d'être séparées de Dieu s'ajoute celle d'être retenues loin de Marie. Elles soupirent après elle : *Ad te, pia, suspirant mortui.* Elles désirent de toutes leurs forces briser les liens qui les retiennent au séjour de l'expiation : *Cupientes e pœnis erui ;* il leur tarde de prendre vers elle leur élan, de se prosterner au pied de son trône, de la contempler : *Et adesse tuo conspectui.* Elles ont hâte de jouir, en sa sainte compagnie, du bonheur éternel : *Et gaudiis æternis perfrui.*

Comment la T. S. Vierge n'exaucerait-elle pas des vœux aussi ardents ? N'est-elle pas la mère de Notre-Seigneur et, à ce titre, toute-puissante au ciel, sur la terre et en purgatoire ? Son divin Fils, après nous avoir rouvert le ciel, lui en a confié les clefs : *Clavis David, quæ cœlum aperis.* Dieu sait si elle s'en sert, de ces clefs, en faveur des pauvres pécheurs qui la prient ou qu'on lui recommande ! Nous le voyons dans le fait suivant pris entre mille.

Sainte Brigitte avait un fils nommé Charles, qu'elle aimait tendrement. Celui-ci étant mort sur le champ de bataille sans secours religieux, sa mère éprouvait de grandes craintes pour son salut. Notre-Seigneur la rassura par la vision que voici. Elle vit la T. S. Vierge près du tribunal du souverain Juge, puis le démon s'en approcher et dire à Notre-Seigneur en lui montrant Marie : « Votre mère m'a fait tort de deux manières : au moment où Charles allait quitter la terre, elle est venue à lui pour le protéger et ne m'a point permis de le tenter. Ensuite, au lieu de me laisser introduire moi-même l'âme de ce jeune homme à votre tribunal et de revendiquer les droits que j'avais sur elle, votre

mère l'a reçue dans ses bras et présentée elle-même à votre jugement en plaidant sa cause de façon si victorieuse qu'elle m'a échappé. Voilà les deux grands torts que votre mère m'a causés. Ordonnez donc, pour les réparer, que l'âme de Charles me soit remise. » — « Bien que le démon soit le père du mensonge, répondit Marie en s'adressant à son Fils, il vient de dire la vérité. Charles m'avait servie toute sa vie ; pouvais-je refuser de l'assister à ses derniers moments et ne pas lui ouvrir le ciel ? » Jésus rassura sa mère et l'approuva pleinement, puis se tournant vers le démon : « Sache que ma mère commande en Souveraine dans mon royaume et qu'elle peut à son gré dispenser de mes lois. » Et il imposa silence à l'ennemi de notre salut.

III

Marie tient donc en ses mains les clefs du ciel et en ouvre les portes à son gré. A plus forte raison tient-elle en ses mains les clefs du purgatoire. Qui pourrait douter dès lors qu'elle n'en franchisse souvent le seuil pour aller y visiter et y secourir les pauvres âmes qui y sont emprisonnées ? Il me semble voir les anges préposés à la garde de ce lieu de souffrances s'écarter avec respect à sa vue et lui livrer passage. Il me semble voir la ténébreuse prison s'illuminer dès que Marie y a pénétré et les saintes âmes oublier leurs souffrances en contemplant leur céleste visiteuse. Oh ! quelles douces paroles de résignation, d'encouragement, d'espérance elle leur adresse ! En possession du bonheur éternel, comme elle s'emploie à consoler la misère des âmes qui l'entourent : *Nunc beata succurre miseris.*

Ce n'est pas assez pour son cœur de mère. La visite d'une Souveraine ne va jamais sans quelque acte de clémence. Marie ne visite jamais le purgatoire, elle non plus, sans y accorder de nombreuses grâces ; elle ne remonte jamais au ciel sans emmener à sa suite tout un cortège d'âmes délivrées. C'est elle-même, du reste, qui nous l'apprend. Apparaissant au pape Jean XXII, elle lui promit de délivrer des flammes du purgatoire, dès le samedi qui suivrait leur mort, ceux de ses enfants qui mourraient revêtus du scapulaire du Mont-Carmel après l'avoir honorée par une vie chaste et pieuse. Et ce qu'elle fait chaque samedi, jour de la semaine qui lui est spécialement consacré, elle le fait avec plus de générosité encore en chacune de ses fêtes. Non, le bonheur de Marie au ciel n'est pas un bonheur égoïste : il ne sera complet que quand auront pris fin les tourments de ses enfants du purgatoire ; il ne sera sans mélange que quand elle les aura tous fait sortir de cette douloureuse prison : *Educ eos de domo carceris.*

« O Marie, continue notre belle prose, vous avez si bien observé la loi de Dieu pendant votre vie que pour devenir justes et saints nous n'avons qu'à vous imiter. Vous avez été le modèle vivant des fidèles : *Lex justorum, norma credentium ;* vous avez acquis ainsi un tel crédit sur le cœur de Dieu que tous ceux qui mettent en vous leur espérance sont assurés de leur salut : *Vera salus in te sperantium ;* daignez employer ce crédit au profit de nos chers défunts : *Pro defunctis sit tibi studium assidue orare Filium,* de grâce, ne vous lassez pas de présenter en leur faveur nos requêtes à votre Fils. »

L'auteur du *Languentibus* finit par une dernière supplication à l'adresse de la T. S. Vierge : « O Marie, vous qui êtes bénie entre toutes les femmes, les mérites que vous avez amassés sont incalculables. Offrez-les, nous vous en supplions, comme la rançon de nos chers défunts. Ces mérites leur obtiendront la remise de leur dette, et libérés grâce à vous, ils pourront enfin prendre le chemin de la céleste patrie et de l'éternel repos. »

N'avais-je pas raison, m. f., de faire l'éloge de cette belle prose ? Maintenant que vous la connaîtrez mieux, vous la redirez avec plus de piété encore, plus de confiance en la T. S. Vierge et un plus grand désir de procurer sa maternelle protection aux saintes âmes du purgatoire. Ainsi soit-il.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRÉTIENNE

CXLII

LES DÉFAILLANCES DE LA VOLONTÉ

> *Stabiles estote et immobiles... in opere Domini semper.*
> Soyez stables et persévérants dans le service du Seigneur, et cela toujours. (I Cor., xv, 58).

Parmi toutes les difficultés que nous pouvons trouver en nous-mêmes quand nous entreprenons de nous sanctifier, la plus considérable vient, non pas des caprices de la sensibilité, ni même des illusions de l'esprit, mais des faiblesses de la volonté. Ces caprices et ces illusions ne tiendraient guère devant une volonté énergique. Malheureusement, nous ne savons pas vouloir.

Voyez-vous ce pécheur qui demande à Dieu, en les confessant au prêtre, le pardon de ses fautes ? Il regrette de les avoir commises et promet de n'y plus retomber. Ne soupçonnez pas, je vous en prie, la loyauté de ses sentiments. Il pense comme il parle, et c'est d'un cœur sincère qu'il donnera demain à Notre-Seigneur, en s'agenouillant à la Table sainte, le suprême témoignage de l'amour. Hélas ! Si vous le suivez quelque temps du regard, vous lui verrez faire de bien tristes rechutes. Il avait juré de servir Dieu toute sa vie et de se faire tuer, s'il le fallait, plutôt que de l'offenser. Quelques jours à peine se sont écoulés, et, sans que personne le mette en demeure de choisir entre le péché ou la mort, il trahit tous ses serments. Quand, à la prochaine fête, il reviendra au saint Tribunal, il se retrouvera aussi coupable qu'auparavant. Et ces défaillances ne sont point, dans sa conduite, un fait isolé et comme un accident malheureux. Elles entrent dans ses habitudes. Voilà des années que les choses se passent de même. Sa vie se consume à retourner sans cesse du mal au bien et du bien au mal. Non, celui-là ne sait pas vouloir.

Remarquez encore cette autre personne. Elle fait profession de piété. Elle conserve habituellement sa conscience pure de toute faute grave. Elle aime les pratiques de la dévotion et prend volontiers part aux œuvres charitables. Mais qu'elle montre peu d'énergie quand il s'agit de corriger ses menus défauts, de faire des progrès dans la vertu et d'observer avec exactitude ce règlement qui, en mettant de l'ordre dans ses actions, les rendrait plus agréables à Dieu et plus fécondes ! Les bons désirs ne lui manquent pas. Elle les reprend de temps à autre. Mais c'est pour revenir bientôt, et avec une facilité qui paraît incurable tant elle date de loin, à ses négligences et à ses irrégularités. Elle non plus ne sait pas vouloir.

Nous nous sommes reconnus presque tous, n'est-ce pas ? dans le double portrait qui vient de passer sous nos yeux. J'apporterai donc aujourd'hui une leçon opportune, si je viens vous apprendre et m'apprendre moi-même à vouloir.

Je rappellerai tout d'abord *quelle est la puissance de la volonté humaine*. — Je dirai ensuite *pourquoi la nôtre est si faible* et *comment nous pourrions la rendre plus forte*.

I

Quand le divin Auteur de toutes choses créa l'homme, il le fit maître de devenir à son gré bon ou mauvais et lui donna le libre arbitre. Le fait qu'il l'appelait aux récompenses éternelles exigeait qu'il en fût ainsi. Le ciel est assez beau pour être mérité et, parmi les différents éléments dont se compose le mérite, la liberté occupe l'un des premiers rangs.

Mais, s'il fallait que l'homme fût libre de faire le mal, il fallait aussi que rien ne pût l'y contraindre. Il fallait que sa liberté fût armée d'une puissance capable de résister à tous les attentats et à toutes les séductions. Autrement, il n'eût pas été le maître de sa vie morale. On aurait pu, malgré lui, engager sa conscience et lui faire porter, contre toute justice, le poids de fautes qu'il n'aurait point voulues. Dieu ne l'a pas permis. En mettant l'homme « dans la main de son conseil, » comme dit l'Ecriture : « *in manu consilii sui* » (Eccli., xv, 14), il a donné à cette main la force de gouverner à son gré la conduite, sans qu'aucune violence pût lui imposer sa contrainte.

Or, parmi les facultés de l'âme, c'est à la volonté que la liberté appartient dans sa plénitude. Le cœur n'est pas toujours maître d'éprouver ou de n'éprouver point certains attraits. L'imagination ne se ferme pas comme elle le voudrait à tels ou tels tableaux. La raison elle-même ne jouit point d'une indépendance absolue. Que de fois n'a-t-elle pas subi, malgré ses efforts, l'influence d'un sophisme ou d'un préjugé ! La volonté, au contraire, est absolument libre. C'est son essence, passez-moi ce mot, car il est juste, de *vouloir ce qu'elle veut*.

Ce principe entraîne deux conséquences de la plus haute gravité.

La première ne rentre pas directement dans mon sujet. Je la signalerai cependant, car elle peut contribuer à la consolation de plusieurs. C'est que la volonté seule possède la puissance d'engager la responsabilité morale. Rien ne saurait atteindre la conscience et rendre l'homme coupable, sans passer d'abord par la volonté. Les tentations du démon, les violences venues d'autrui, les révoltes des sens, les extravagances de l'imagination, les passions du cœur, les erreurs même de l'esprit, ne peuvent être des fautes tant qu'elles ne sont pas voulues. Vous vous tranquilliserez donc, au milieu de ces orages, vous qui vous découragez de les subir et craignez toujours d'en être les victimes. Pour en triompher, vous n'avez qu'à vouloir. Et, si vous avez voulu, loin de perdre votre innocence, vous avez acquis de grands mérites. Autant vous avez supporté de chocs sans fléchir, autant vous avez remporté de victoires.

Cette première conséquence s'adresse, pour les rassurer, aux âmes méticuleuses que la seule apparence du péché épouvante. La seconde s'adresse aux âmes faibles : je veux dire à celles qui manquent facilement à leurs promesses, et elle met en relief la grièveté de leurs parjures. Leur était-il impossible d'observer leurs serments ? Point du tout. Pour y rester fidèles, il leur suffisait de vouloir. S'il leur suffisait de vouloir, elles n'ont point d'excuse et la responsabilité de leurs fautes pèse sur elles de tout son poids.

Effectivement, et voici sur quoi je dois insister, la volonté humaine est toujours maîtresse de remplir son devoir. D'une part, la nature a mis en elle des trésors d'énergie et une force de résistance considérables. L'homme qui sait les exploiter et en faire sortir ce qu'ils peuvent donner est un homme difficile à vaincre. Vous le dépouillerez de tout, si vous le voulez, vous le jetterez en prison, vous le broierez sous les coups, vous le couperez en morceaux, mais vous ne lui ferez pas changer de volonté. La volonté humaine est plus forte que la mort.

Et voilà comment l'amour de la fortune, l'amour de la gloire, l'amour sacré de la patrie ont pu faire tant de martyrs. Ils les amenaient à vouloir, avec un courage, une fermeté, une ténacité, qui ne s'effrayaient ni des travaux, ni des souffrances, ni même de l'effusion du sang... Ah ! si nous savions vouloir, quand il s'agit de pratiquer la vertu, comme ceux-là ont voulu, nous serions plus puissants que tous nos ennemis.

D'autre part, la grâce vient, du moins en faveur des chrétiens, au secours de la nature. Elle répare en eux les blessures faites à la volonté par la déchéance originelle et prête à sa faiblesse l'appui de la toute-puissance divine. Ils deviennent alors capables de tous les héroïsmes. « Ils peuvent tout, dit l'Ecriture, en Celui qui les fortifie [1]. » Et les prodiges d'énergie dont la Vie des Saints contient le récit, prouvent qu'en réalité ce tout n'excepte rien. Fallait-il vouloir, pour supporter sans défaillance, comme l'ont fait nos saints, toutes les tentations

[1] *Omnia possum in eo qui me confortat.* (Philipp., IV, 13).

du démon, toutes les révoltes des passions, toutes les séductions d'un monde voluptueux, toutes les austérités du cloître, toutes les horreurs du désert, toutes les fatigues de l'apostolat, toutes les tortures inventées par le génie des persécuteurs ?

Je ne vous étonnerai plus, après cela, si, pour en venir à des conclusions pratiques, je proclame devant vous ces importantes vérités, par lesquelles s'exprime la mesure de ce que nous pouvons en matière religieuse : — Premièrement, que, parmi les commandements de Dieu, il n'en est aucun dont l'observation nous soit impossible. Si nos forces naturelles n'y suffisaient point, Dieu nous en rendrait capables par sa grâce [2]. — Deuxièmement : que, parmi nos tentations et nos épreuves, il n'en est aucune dont nous ne puissions triompher. Dieu donne toujours, quand il les envoie ou les permet, la force de les vaincre [3]. — Troisièmement enfin, que, si nous ne pouvons, sans un privilège spécial, éviter toujours toutes les fautes légères (Concil. Trente, sess. VI, can. 28), nous pouvons cependant, par les forces coalisées de la nature et de la grâce, en éviter un grand nombre, spécialement les péchés véniels délibérés, réaliser des progrès considérables et parvenir au degré de perfection qui rentre dans nos destinées et auquel nous invite la prédestination divine.

Mais pourquoi tant de raisonnements ? Je m'en rapporte à votre propre témoignage. Entre toutes les fautes dont vous vous êtes rendus coupables, en est-il une seule dont vous puissiez dire, la main sur la conscience : « Celle-là, j'ai fait tout mon possible pour ne pas la commettre. J'ai voulu, bien voulu, autant voulu que je puis vouloir ; mais je n'ai pas pu l'éviter » ? Vous ne direz cela d'aucune, je vous en défie. Vous comprenez instinctivement que, si vous aviez réellement voulu, comme un homme, comme un chrétien peut vouloir, vous auriez été plus forts que la tentation et vous n'auriez pas péché. La parole divine est toujours vraie : « On peut quand on veut. *Subest tibi, cum volueris, posse.* » (Sag., XII, 18).

Mais il est temps de penser à la pratique. Nous allons donc expliquer pourquoi notre volonté, que la nature et la grâce rendent si puissante, se montre souvent si faible. Cela nous permettra de dire aussi comment peuvent se corriger ses faiblesses.

II

Quand un pécheur s'est réconcilié loyalement avec Dieu, il reste toujours plus ou moins longtemps fidèle à son amour. Ce ne sera pas avant plusieurs jours, plusieurs semaines, davantage peut-être, qu'il oubliera ses serments et retombera dans ses fautes premières. Mais quand se produiront ces défaillances, elles viendront probablement de l'une des trois causes suivantes.

La première et la plus commune se nomme la *paresse spirituelle*. — La paresse, vous le savez, consiste dans une certaine disposition à reculer devant les efforts. Or, il existe une paresse des âmes comme une paresse des corps. Car tout effort, quel que soit son objet, pèse à notre nature. Il lui demande une dépense de soi toujours coûteuse et qui contrarie notre amour instinctif du repos. Nous faisons volontiers ce sacrifice dans nos instants de ferveur et quand nous venons de recevoir, avec les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, l'impulsion divine. Mais, à mesure que l'élan diminue, l'effort nous redevient plus pénible et nous nous y prêtons avec moins d'entrain. Bientôt nous tombons dans l'inconséquence propre aux paresseux, « de vouloir sans vouloir : *vult et non vult piger* » (Prov., XIII, 4), c'est-à-dire de vouloir sans prendre les moyens d'exécuter. Nous voulons bien encore faire notre devoir, mais nous ne savons plus nous contraindre à l'accomplir. La paresse nous paralyse. Nous négligeons la prière. Nous n'obéissons plus à la grâce. La vertu nous semble trop exigeante. Nous prenons moins de précautions contre les séductions du vice. Dieu, mécontent de ces infidélités, se retire graduellement de nous. Une heure va venir où le démon, qui nous épie, nous voyant mûrs pour une rechute, nous tentera d'une façon plus pressante. Nous retomberons alors, victimes de notre indolence, à moins que nous n'ayons la présence d'esprit et le courage de nous ressaisir avec vigueur et de remonter, par un renouveau de ferveur, la pente si malheureusement descendue.

Notre-Seigneur indiquait le remède à cette première cause d'inconstance quand il recommandait aux apôtres « de veiller et de prier afin de ne pas entrer en tentation [4]. » Il faut prier, vous l'entendez. N'est-ce pas, en effet, la prière qui obtient de Dieu le don de la persévérance, c'est-à-dire la grâce de rester ferme dans les bonnes résolutions, en d'autres termes, de n'avoir point de tentations ou de les vaincre ?

Il faut veiller aussi. La vigilance, j'entends une vigilance active et laborieuse, en empêchant l'âme de tomber dans la paresse, la préservera des défaillances auxquelles celle-ci peut conduire. Elle lui fera reconnaître et suivre les inspirations divines. Elle lui apprendra à tirer profit des bienfaits reçus. Elle l'entourera des précautions nécessaires. Elle ne lui permettra de négliger aucun des moyens utiles. Enfin et par-dessus tout, elle augmentera ses forces par la pratique assidue de la vertu. Car, il importe d'en faire la remarque, les vertus s'accroissent par l'exercice. Tout acte vertueux développe et fait grandir la vertu dont il procède. C'est sa première récompense de rendre plus vertueux celui qui l'accomplit. Aussi n'en va-t-il pas, sous ce rapport, des âmes comme des corps. Les corps s'épuisent dans les labeurs ; les âmes s'y fortifient. Les corps retrouvent dans le repos du nerf et de la vigueur ; au contraire, les âmes s'y affaiblissent. Pour elles,

[2] *Deus impossibilia non jubet ; sed jubendo monet et facere quod possis, et petere quod non possis, et adjuvat ut possis.* (Trident., Sess. VI, cap 11).

[3] *Faciet cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.* (I Cor., X, 13).

[4] *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem.* (Math., XXVI, 41).